

# KODOKAN CLUB COURBEVOIE / saison sportive 2026-2027

Centre Omnisports du Docteur Jean Blot

Secrétariat (Niveau 0) - Salle Marc Alexandre (Niveau-1)

21, rue Pierre Brossolette 92400 COURBEVOIE

Fax : 01 46 35 56 E-mail : [kcc.secretariat@orange.fr](mailto:kcc.secretariat@orange.fr)

<http://kodokan-club-courbevoie-judo.fr> - [www.facebook.com/Kodokan-Club-Courbevoie-1054725877990356/](http://www.facebook.com/Kodokan-Club-Courbevoie-1054725877990356/)

<https://www.instagram.com/kodokanclubcourbevoie/channel/>

## Procédure d'inscription JIU-JITSU BRESILIEN (JJB)

- Compléter le formulaire d'inscription
- Remettre le formulaire signé avec les pièces justificatives ci-dessous au secrétariat pour finaliser l'inscription
- 1 Photo d'identité récente
- Présenter un justificatif personnel de domicile à Courbevoie (*Quittance Loyer, facture EDF/GDF, téléphonie fixe*)

### Pour les mineurs :

Simplification de l'accès des mineurs à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive par une attestation lors de la délivrance d'une licence. En pratique :

- Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. **Cette attestation sera validée par signature sur la fiche d'inscription.**

- Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit. **A noter** : la mention « compétition » a été supprimée – elle sera inscrite par défaut sur les licences de tous les mineurs.

Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale.

### Pour les majeurs :

- Pour les **nouveaux inscrits** : 1 **certificat médical** de moins de 6 mois sera exigé **à l'inscription** mentionnant **l'absence de contre-indication à la pratique du jiu jitsu brésilien en compétition.**

- Pour les **« anciens inscrits »** : le certificat médical ne sera pas exigé pour **renouveler la licence\***, le judoka attestera avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques d'un questionnaire de santé : **QS-SPORT » Cerfa N°15699\*01 - Disponible sur le site du KCC**

\* En cas d'arrêt pendant 1 saison ou plus, les pratiquants majeurs sont considérés comme « nouveaux inscrits ».

## Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplet attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

## Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**Le certificat médical de moins de 6 mois sera exigé tous les trois ans en cas de renouvellement consécutif de la licence au KCC.**

**Votre signature apposée sur la fiche d'inscription attestera ce questionnaire**

- Chèque d'inscription = ❶ **Droits d'inscription** + ❷ **Licence** + ❸ **Cotisation annuelle**

**Attention : Seuls les dossiers d'inscription complets et remis au secrétariat en mains propres seront acceptés. Tout dossier incomplet (absence de justificatif de domicile...) ou envoyé par courrier ou par courriel sera refusé.**

## Tarifs saison 2026-2027

❶ Droits d'inscription	43 €		
❷ Licence « JJB »	46 €		
❸ Cotisation à l'année ( <i>non courbevoisien</i> + 50%)		<b>Courbevoisien / Non Courbevoisien</b>	
Jiu-Jitsu Brésilien (2015 et avant) - 1 cours semaine* * le samedi	170 €	/	255 €
Jiu Jitsu Brésilien (2015 et avant) – 3 cours semaine	246 €	/	369 €
<i>Réduction pour les parents de judokas inscrits au KCC</i>		- 50 €	/ - 75 €

Montant Total Inscription = ❶ Droits d'inscription + ❷ Licence + ❸ Cotisation

## Possibilités de règlement

Pour une inscription, vous pouvez régler en 1 ou 2 versements :

→ Soit un chèque à l'ordre du Kodokan Club Courbevoie (*encaissement 4 août 2026*)

→ Soit deux chèques de 50% à l'ordre du Kodokan Club Courbevoie  
(*encaissements 4 août et 4 septembre 2026*)